Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CREDIT AGRICOLE

LA CFDT DEMANDE LE DEPLAFONNEMENT TEMPORAIRE DES CHEQUES DEJEUNER

Dans un courrier adressé aux ministres du Travail et de l'Economie et des Finances, Laurent Berger demande un assouplissement du plafond journalier des titres restaurant durant la période de confinement.

Durant la crise sanitaire, « *les salariés bénéficiaires de titres restaurant, qui travaillent ou télé-travaillent continuent d'en bénéficier. Or, les restaurants sont fermés et les conditions de confinement contraignent la majorité des gens à faire leurs courses alimentaires rarement plus d'une fois par semaine* », rappelle Laurent Berger. Cependant, les titres restaurants restent soumis à un plafond légal de 95€ maximum par semaine *(soit le plafond maximum autorisé de 19 euros/j sur 5 jours).* C'est pourquoi face à une situation exceptionnelle, la CFDT souhaite un assouplissement temporaire du plafond journalier des titres restaurant dans les supérettes, épiceries, et les GMS qui concentrent pendant cette période l'essentiel de l'utilisation des titres restaurant dû au fait de la fermeture des restaurants et du confinement. Le secrétaire général de la CFDT précise, entre autres, que, « *cette mesure exceptionnelle ne devra viser que les produits pour lesquels les titres restaurant sont destinés à permettre des achats dans les commerces alimentaires durant la semaine de travail* »...

Vos Contacts CFDT :
Valérie GASC – Franck TESOLIN – Olivier FERNANDEZ – Philippe FIGUERES

CHACUN CHEZ SOI, OUI...
CHACUN POUR SOI, NON !